

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modification des horaires d'ouverture au public

Privas, le 22/12/2021

La Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche vous informe :

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022, LES SERVICES DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES MODIFIENT LEURS HORAIRES D'ACCUEIL

- Les services des impôts des particuliers, les trésoreries, les services de gestion comptable, le centre des impôts fonciers et le service de publicité foncière et d'enregistrement, vous accueillent, avec ou sans RDV, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- Les services des impôts des entreprises vous reçoivent uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- La trésorerie hospitalière de Joyeuse vous accueille, le lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h00

POUR MIEUX RÉPONDRE À VOS ATTENTES, CES SERVICES PROPOSENT UN ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE EN JOURNÉE ET UN ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RDV DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER

impots.gouv.fr



- Le site impots.gouv.fr pour effectuer l'essentiel des démarches et trouver les réponses
- La messagerie sécurisée dans l'espace Particulier ou Professionnel pour nous écrire
- La rubrique CONTACT sur le site impots.gouv.fr pour prendre un rendez-vous physique ou téléphonique avec le service de votre choix

UN ACCUEIL DE PROXIMITÉ EST ÉGALEMENT PROPOSÉ PAR LES ESPACES FRANCE SERVICES, aptes à délivrer des renseignements simples, des dépliants et formulaires, à vous accompagner dans les démarches numériques ou à vous prendre rendez-vous avec le service compétent pour vous répondre.

LES PAIEMENTS EN ESPÈCES OU PAR CARTE BANCAIRE PEUVENT AUSSI ÊTRE EFFECTUÉS AUPRÈS DES BURALISTES AGRÉÉS (liste accessible sur le site impots.gouv.fr – rubrique particuliers – découvrez le paiement de proximité).

POUR TOUTE QUESTION FISCALE, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER AU 0 809 401 401 (NUMÉRO NON SURTAXÉ).